



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 29 septembre 2021,

Sénatrice de la Haute-Savoie

Sylviane NOËL défend les médecins de montagne

Lors des questions orales de ce jour, j'ai interpellé le Gouvernement s'agissant des dysfonctionnements constatés dans le versement des compensations dues aux médecins de montagne à la suite de la crise sanitaire et de la non-ouverture des remontées mécaniques durant l'hiver 2021-2021, mettant en péril l'activité de certains après une chute de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 58 % à l'hiver dernier.

Véritables cliniques de proximité, ces 300 médecins généralistes qui exercent dans nos stations de ski assurent une couverture médicale de proximité essentielle en prenant en charge entre 130 et 140 000 accidents liés aux sports d'hiver chaque année. Au-delà, ils constituent un maillage médical essentiel pour nos populations permanentes situées dans des zones enclavées ou difficiles d'accès.

La grande saisonnalité de leur activité et la lourdeur des charges fixes qui les caractérisent (en raison du plateau technique très pointu dont ils doivent disposer pour des actes de radiologie, échographie, petite chirurgie, etc...) n'étaient pourtant pas pris en considération dans les modalités de calcul initiales de compensation proposées par l'Etat.

Sous la pression des élus de la montagne, le gouvernement a corrigé leur dispositif d'indemnisation dit DIPA3 qui se réfère désormais à leur revenu mensuel en lieu et place de la moyenne annuelle des revenus pour mieux prendre en compte cette saisonnalité. Or, dans les faits, ce nouveau mode de calcul n'est pas encore appliqué sur le terrain, les CPAM n'ayant pas encore reçu les consignes relatives à ce changement de mode de calcul !

A l'approche de la saison hivernale, j'ai rappelé à la Ministre la nécessité que les CPAM appliquent ce changement des critères de calcul sans tarder afin de ne pas priver ces médecins de montagne des compensations financières promises et éviter ainsi de les fragiliser davantage.

La ministre a pris des engagements en m'informant du versement d'une régularisation via un versement complémentaire dès que sera calculé pour chaque professionnel le montant définitif de son aide. Cette dernière sera indexée aux revenus des mois équivalents des années précédentes. La Ministre a enfin précisé que les paramètres précis de cette saisonnalité seront bien communiqués en amont tant aux professionnels qu'aux caisses primaires d'assurance maladie.

Je serai particulièrement vigilante sur cette question cruciale pour le maintien de notre réseau de médecins de montagne.

Retrouvez l'intégralité de ma question et la réponse du gouvernement au lien ci-dessous : <https://youtu.be/AW0MQloaFoY>

Contact presse :

Anne-Gabrielle JOIUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL - 04 50 25 18 10 – ag.mathieu@sylvianoel.fr
